

**Demande de subvention dans le cadre de la Dotation Générale de  
Décentralisation pour la numérisation du bihebdomadaire la Vigie de  
Dieppe et la numérisation des plans manuscrits des ports de France et du  
Manuscrit dit du Pollet**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 39*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUINZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 24 juin 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (à partir de la question n° 27), M. WEISZ Frédéric (à partir de la question n° 9), Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 51), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie (à partir de la question n° 39), M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 12), M. BAZIN Jean (de la question n° 14 à la question n° 62 et pour la question n° 12 présentée après la question n° 14), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra (de la question n° 1 à la question n° 51).

**Sont absents et excusés** : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 11), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 14 hormis la question n° 12), M. PESTRINAUX Gérard.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme CARU CHARRETON Emmanuelle à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric à M. BUSSY Florent (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric à M. LEFEBVRE François (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, Mme CLAPISSON Paquita à Mme PARESY Nathalie, M. PAJOT Mickaël à M. LECANU Lucien, Mme QUESNEL Alice à M. JUMEL Sébastien, Mme ANGER Elodie à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n° 52 à la question n° 62), M. PESTRINAUX Gérard à Mme BUICHE Marie-Luce.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas LANGLOIS

.../...

Mme Sabine AUDIGOU, Adjointe au Maire, expose que le fonds ancien et local de la Ville de Dieppe est le seul établissement à conserver le bihebdomadaire *la Vigie de Dieppe*, de 1836 à aujourd'hui. La presse locale dieppoise n'est, en effet, pas conservée par les archives départementales de Seine-Maritime.

La numérisation de la Vigie de Dieppe (années 1836 à 1920) a été réalisée en 2014.

Il est proposé de poursuivre la numérisation pour les années 1920-1944.

De plus, les ouvrages « *plans manuscrits des ports de France* » (1785) et « *Manuscrit dit du Pollet* » (19<sup>e</sup> siècle) ont fait l'objet d'une restauration en 2014. La fragilité de ces documents ne permettait pas jusqu'alors leur numérisation. Maintenant restaurés, la numérisation et la mise en ligne de ces ouvrages seraient pertinentes.

Ces numérisations peuvent être subventionnées par l'Etat, dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD).

Le coût prévisionnel de la numérisation et de l'intégration des fichiers numérisés dans la bibliothèque numérique est estimé à 6 500 € TTC :

- *la Vigie de Dieppe* : 4 000 € TTC,
- l'ouvrage « *plans manuscrits des ports de France* » : 1 000 € TTC,
- l'ouvrage « *Manuscrit dit du Pollet* » : 1 500 € TTC.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les avis des commissions n° 1 et n° 2 du 23 juin 2015,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, une subvention au taux le plus élevé possible, pour la numérisation de *la Vigie de Dieppe* (années 1920 à 1944) et des ouvrages « *plans manuscrits des ports de France* » et « *Manuscrit dit du Pollet* ».

☞ **Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--